

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 MAI 2017  
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 11 MAI 2017**

Séance : 03/2017

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 17 mai 2017, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 11 mai 2017.

12 conseillers municipaux étaient présents :

Absents : Madame LELEU et Messieurs DECARNIN et MALY

Monsieur MALY Eric ayant donné pouvoir à Monsieur CRANKSHAW Freddy

L'ordre du jour était le suivant :

- 03 / 2017 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance
- 03 / 2017 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 03 / 2017 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire
- 03 / 2017 / 04- \* - Remboursement centre aéré de Février
- 03 / 2017 / 05- \* - Tarif location de la salle
- 03 / 2017 / 06- \* - Tarif cantine
- 03 / 2017 / 07- \* - Tarif garderie
- 03 / 2017 / 08- \* - Tarif casse vaisselle
- 03 / 2017 / 09- \* - Tarif cimetière
- 03 / 2017 / 10- \* - Tarif centre aéré
- 03 / 2017 / 11- \* - Tarif bulletin municipal
- 03 / 2017 / 12- \* - Allocation rentrée scolaire
- 03 / 2017 / 13- \* - Allocation centre aéré
- 03 / 2017 / 14- \* - Demande de subvention pour voyage scolaire
- 03 / 2017 / 15- \* - Demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en plaques
- 03 / 2017 / 16- \* - Motion relative au maintien du dispensaire de la CARM
- 03 / 2017 / 17- \* - Compte rendu des différents syndicats
- 03 / 2017 / 18- \* - Questions diverses
  - Notification du rapport d'orientation budgétaire 2017
  - Point sur les subventions
  - Les différentes dates à retenir

---

**03 / 2017 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame GODESENCE Sidonie se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

---

**03 / 2017 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

---

**Présentation du projet de micro crèche par Madame GHILAIN Marie José**

Monsieur le Président rappelle qu'il avait invité Madame GHILAIN en préambule de la réunion de conseil pour qu'elle présente le projet de micro crèche qui vise à réaliser un accueil collectif de 10

enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, avec des horaires d'ouvertures du lundi au vendredi, de 7 H 00 à 19 H 00. Madame COISNE lui pose la question de savoir si elle a déjà une expérience professionnelle dans ce domaine. Elle explique qu'elle a été à l'origine de l'ouverture d'une micro crèche sur TOURCOING (Micro-crèche Les Nourris'Sons). Il lui est posé la question de l'étude de besoin dans notre secteur. Madame GHILAIN indique qu'elle a fait une étude sur le secteur et qu'il est demandeur de structure de ce type. La question se pose aussi pour les assistantes maternelles du village, Madame GHILAIN répond que le travail peut être complémentaire et que la structure n'accueille pas les mêmes personnes.

La micro crèche est basée sur un projet éducatif et souhaite répondre à 3 objectifs :

- Associer les parents afin que la micro crèche ne soit plus simplement un mode de garde,
- Développer la motricité et l'éveil du jeune enfant afin de favoriser l'autonomie
- Co-agir avec d'autres professionnels du secteur de la petite enfance

Les parents, acteurs :

Assurer une traçabilité réconfortante pour l'enfant, transmission de la journée de l'enfant aux parents  
Etre garant du bon développement et de l'éveil de l'enfant : travail sur les premières acquisitions, le développement psychomoteur, le langage, la propreté de l'enfant : une préoccupation fondamentale  
Co-agir avec d'autres professionnels du secteur de l'enfance (RAM)

Le personnel : une directrice, une référente technique, trois professionnelles du secteur de la petite enfance, avec la possibilité de prendre des stagiaires pour une formation.

Les partenaires sont la CAF et la PMI.

Madame COISNE demande si la micro crèche va accepter des enfants avec un handicap léger, Madame GHILAIN signale qu'elle a déjà eu le cas, que le projet de Vieille-chapelle intègre ce point et que cela ne lui pose aucun problème.

Madame COISNE pose la question du budget de la micro crèche, Madame GHILAIN lui répond que c'est la CAF et le paiement des familles qui en assurent le fonctionnement.

Madame GHILAIN demande donc l'accord de la commune avant de faire la démarche auprès de la PMI. Monsieur le Président remercie Madame GHILAIN pour cet exposé.

Après le départ de Madame GHILAIN, Monsieur CRANKSHAW pose la question du loyer. Monsieur le Président indique qu'il va se renseigner auprès de Monsieur GAQUERE Raymond, Maire de LA COUTURE pour connaître le montant de la location des cellules sur La Couture. Un débat s'engage sur la partie des bâtiments à mettre à disposition de la micro crèche. Il est convenu que ce serait la partie de l'ADMR située devant la route départementale. Monsieur le Président indique qu'il préviendra Madame GHILAIN. Ensuite, le projet de micro crèche est proposé au vote :

Après concertation 11 sont pour, 2 abstentions et 0 contre.

Monsieur le Président va donc prendre contact avec Madame GHILAIN afin qu'elle puisse prendre contact avec la PMI et CAF pour établir la faisabilité de cette micro-crèche sur Vieille-Chapelle.

\*\*\*\*\*

### **03 / 2017 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**

Monsieur le Président indique avoir signé les bons de commande suivants :

1. Signature des contrats TAP de Monsieur MORANVAL Philippe et de Madame BUISINE Julie
2. Signature du contrat centre aéré de Pâques de Monsieur DELAYEN Valentin
3. Signature du contrat CUI de Madame BILLET Florence pour une durée de 6 mois
4. Remplacement de Monsieur WAQUET Hervé par Monsieur MURAWSKI Francis
5. Commande de blocs de secours à YESSS Electrique : 1 240 € 39 TTC
6. Remplissage de la citerne de gaz de l'Eglise : 456 € 38 TTC
  
7. Réparation fuite de gaz par A VOS RENOV' 340 € 40 TTC

### 03 / 2017 / 04- \* - Remboursement centre aéré de Février

Suite au centre aéré de Février 2017, Mademoiselle ROUSSEL Manon a été absente durant les 5 jours de centre à cause d'une maladie. Madame ROUSSEL ayant fourni un certificat médical, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal le remboursement de la totalité soit 46 € 20 à la famille.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

### 03 / 2017 / 05- \* - Tarif location de la salle

#### Tarif location de la salle

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'augmenter un peu les tarifs car ils n'avaient pas été modifiés l'an dernier et propose les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

ESPACE AVENIR	Extérieur à Vieille-Chapelle		Habitant et agent de Vieille-Chapelle	
	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Repas froid	320,00 €	400,00 €	230,00 €	310,00 €
Accompte à la réservation	160,00 €	200,00 €	115,00 €	155,00 €
Repas chaud	450,00 €	540,00 €	300,00 €	400,00 €
Acompte à la réservation	225,00 €	270,00 €	150,00 €	200,00 €

Cauton : 250 € 00

Cauton Nettoyage pour le foyer : 80 € 00

Cauton supplémentaire par poubelle (Si le tri sélectif n'a pas été réalisé) : 40 € 00

Assurance obligatoire de la part du locataire

Tarif chauffage obligatoire du 01<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars

Salle Storet	Habitant et agent de Vieille-Chapelle	
	Sans chauffage	Avec chauffage
1 journée	50,00 €	70,00 €
Accompte à la réservation	25,00 €	35,00 €

FOYER	Extérieur à Vieille-Chapelle		Habitant et agent de Vieille-Chapelle	
	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Repas froid	280,00 €	330,00 €	170,00 €	230,00 €
Accompte à la réservation	140,00 €	165,00 €	85,00 €	115,00 €
Repas chaud	380,00 €	480,00 €	240,00 €	320,00 €
Acompte à la réservation	190,00 €	240,00 €	120,00 €	160,00 €

Monsieur DESSE Jean-Michel propose aux membres du conseil municipal :

- de maintenir le coût du prêt de matériel à 40 €, quelque soit le nombre de tables, de chaises et de vaisselles louées. Cette somme sera versée au profit du CCAS.
- de maintenir la clause dans le contrat de location relative au désistement de location, tardif ou non justifié, en retenant la somme de 50 € pour le foyer et pour l'Espace Avenir.

- de proposer à la location les tables rondes moyennant la somme de 5 € 00 par table pour les habitants et les agents communaux et 10 € 00 pour les personnes extérieures (les tables sont montées et démontées par les employés communaux).
- de maintenir dans le contrat de location de la salle une caution supplémentaire pour le tri sélectif des poubelles étant donné que la commune va devoir payer et propose aux membres du conseil municipal de demander la somme de 40 € 00 par bac poubelle.
- La veille de la location et après 16 H 30, il sera demandé un supplément de 50 € 00 pour l'ajout du chauffage ou d'un supplément de vaisselle.
- Pour le démontage/remontage de l'estrade au niveau de l'Espace Avenir, il sera demandé la somme de 100 € 00.

Monsieur DESSE propose également que toutes les pièces obligatoires à la location soient retournées en Mairie deux mois avant la date de la location et propose aux membres du conseil que s'il manque une pièce au dossier (chèque de solde, les 3 chèques de caution et/ou l'assurance pour le jour de la fête), le tarif appliqué soit celui des personnes extérieures aux habitants de VIEILLE-CHAPELLE, et ceci afin de responsabiliser chacun.

De même, il sera donné une liste du matériel le jour de la réservation de la salle, afin que le locataire puisse noter ses besoins le jour la location. La vaisselle sera donnée en fonction du nombre demandé et recompté le lundi matin. Le contrat stipulera également les plages horaires pour la prise de possession du matériel le vendredi.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

### **03 / 2017 / 06- \* - Tarif cantine**

Monsieur le Président donne lecture des comptes de la cantine depuis 2008.

<b>ANNEE</b>	<b>TARIF ENFANTS</b>	<b>TARIF ADULTES</b>	<b>RECETTES</b>
2008	2,30 €	3,20 €	10 886,70 €
2009	2,35 €	3,25 €	13 374,25 €
2010	2,40 €	3,30 €	15 750,40 €
2011	2,45 €	3,40 €	15 214,70 €
2012	2,50 €	3,50 €	13 558,45 €
2013	2,55 €	3,60 €	12 499,05 €
2014	2,65 €	4,00 €	12 525,10 €
2015	2,70 €	4,00 €	15 558,15 €
2016	2,80 €	4,00 €	19 320,15 €

Monsieur DESSE Jean Michel indique que le repas de cantine était fixé en 2016 à 2,80 € pour les enfants et le personnel communal qui travaille autour de la cantine et propose de l'augmenter de 0,10 €, soit 2,90 € le repas, pour répercuter les hausses des denrées alimentaires. Ces tarifs seront applicables dès la rentrée de septembre.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

### **03 / 2017 / 07- \* - Tarif garderie**

Monsieur le Président donne le compte rendu des années précédentes :

ANNEE	TARIF ENFANTS	RECETTES
2008	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 414,00 €
2009	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 905,80 €
2010	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 969,60 €
2011	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 382,85 €
2012	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 158,70 €
2013	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 861,00 €
2014	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 222,15 €
2015	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	4 715,40 €
2016	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	6 197,60 €

Un tarif unique de la garderie a été instauré depuis la rentrée de septembre 2008 (1,60 € par plage), que ce soit le matin à partir de 7h30 ou le soir à partir de 16h30.

Il est signalé également qu'aujourd'hui, la garderie est ouverte jusque 18h30.

Il est également instauré une majoration tarifaire en cas de dépassement d'horaires : 1,60 € par ¼ heure dépassée. Ainsi que la gratuité pour le troisième d'une même fratrie.

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter cette année.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

### **03 / 2017 / 08- \* - Tarif casse vaisselle**

Monsieur le Maire propose de maintenir les prix adoptés le 01 juillet 2008, à savoir :

PRET DE VAISSELLE	TARIF AU 01.07.08	TARIF AU 01.07.17
Assiettes à dessert	2 € 00	2 € 00
Assiettes creuses	2 € 60	2 € 60
Assiettes plates	2 € 60	2 € 60
Bols	1 € 40	1 € 40
Bols avec anses	1 € 40	1 € 40
Cendriers	1 € 10	1 € 10
Chopes	0 € 60	0 € 60
Corbeilles à pain	3 € 70	3 € 70
Coupes à champagne	1 € 50	1 € 50
Coupes sorbet	1 € 70	1 € 70
Coupelles en verre	1 € 28	1 € 28
Couteaux d'office	3 € 00	3 € 00
Couteaux de table	0 € 80	0 € 80
Couteaux éplucheurs	3 € 00	3 € 00
Couteaux grands	17 € 20	17 € 20
Cuillères à soupe	0 € 50	0 € 50
décapsuleur	0 € 65	0 € 65
Fourchette	0 € 50	0 € 50
Légumières inox	9 € 00	9 € 00
Louches de table	3 € 70	3 € 70
Ménagère (sel-poivre-moutarde)	4 € 50	4 € 50
Pelles à tarte	4 € 70	4 € 70
Petites cuillères	0 € 30	0 € 30
Petits verres à vin	0 € 70	0 € 70
Plateaux grands	8 € 50	8 € 50
Plateaux moyens	6 € 10	6 € 10
Plateaux ronds	8 € 50	8 € 50
Plats à tartes	4 € 50	4 € 50
Plats ovales 28 X 25	5 € 60	5 € 60
Plats ovales à poisson	8 € 15	8 € 15
Plats ovales moyens	6 € 70	6 € 70
Sauciers inox	8 € 00	8 € 00

Soupières inox	18 € 30	18 € 30
Tasses à café	1 € 00	1 € 00
Soucoupes	0 € 80	0 € 80
Tire-bouchon	3 € 70	3 € 70
Vases à fleurs	8 € 00	8 € 00
Verres à liqueur	0 € 80	0 € 80
Verres ballon de 14 Cl	1 € 20	1 € 20
Verres ballon de 25 Cl	1 € 50	1 € 50
Verres droits	1 € 50	1 € 50
<b>MATERIELS</b>		
Armoire	965 € 00	965 € 00
Armoire chauffante	1650 € 00	1650 € 00
Armoire de rangement	415 € 00	415 € 00
Armoire réfrigérée	2361 € 00	2361 € 00
Brûleurs + gazinière	2950 € 00	2950 € 00
Cafetière verseuse	29 € 00 15 € 00	29 € 00 15 € 00
Casier lave-vaisselle	22 € 00	22 € 00
Casserole Diamètre 16 Alu	13 € 00	13 € 00
Casserole Diamètre 20 Alu	17 € 80	17 € 80
Casserole Diamètre 24 Alu	25 € 60	25 € 60
Chaise grise	14 € 30	14 € 30
Chaise rouge	5 € 50	5 € 50
Chariot de service	287 € 00	287 € 00
Cintre	1 € 90	1 € 90
Corbeille dans les WC	9 € 70	9 € 70
Coupe légumes	975 € 00	975 € 00
Couteau à pain	4 € 50	4 € 50
Couteau boucher 30 cm	20 € 00	20 € 00
Couteau cuisine 26 cm	23 € 20	23 € 20
Couteau de cuisine 20 cm	20 € 00	20 € 00
Cuiller à pot alu diamètre 11,5	5 € 20	5 € 20
Cuiller à pot alu diamètre 14	8 € 40	8 € 40
Cuiller à pot alu diamètre 20	15 € 00	15 € 00
Distributeur de papier et savon	43 € 50	43 € 50
Distributeur de savon	57 € 00	57 € 00
Distributeur papier WC	11 € 60	11 € 60
Douchette	428 € 00	428 € 00
Ecumoire alu diamètre 12,5	4 € 20	4 € 20
Ecumoire alu diamètre 14	7 € 10	7 € 10
Ecumoire alu diamètre 20	9 € 50	9 € 50
Essoreuse à salade	6 € 40	6 € 40
Extincteur	64 € 70	64 € 70
Faitout avec couvercle alu dia. 28	41 € 60	41 € 60
Faitout avec couvercle alu dia. 32	56 € 30	56 € 30
Faitout avec couvercle alu dia. 40	60 € 00	60 € 00
Faitout Inox	84 € 10	84 € 10
Fouet	6 € 60	6 € 60
Fourchette à viande	29 € 51	29 € 51
Friteuse	1526 € 00	1526 € 00
Godets lave-vaisselle	3 € 20	3 € 20
Grande louche	16 € 00	16 € 00
Grappin longueur 50 cm	10 € 00	10 € 00
Lave-vaisselle	4500 € 00	4500 € 00
Louche (grande)	16 € 00	16 € 00
Marmite à café	208 € 10	208 € 10
Marmite Alu avec couvercle dia. 36	92 € 70	92 € 70
Marmite Alu avec couvercle dia. 40	115 € 00	115 € 00
Marmite Alu avec couv. Pota. Dia. 50	217 € 70	217 € 70
Micro-onde	51 € 95	51 € 95
Mixer	545 € 80	545 € 80
Ouvre boîte	4 € 80	4 € 80
Passoire à gras à anse alu dia. 36	34 € 00	34 € 00

Passoire chinois diamètre 22	24 € 50	24 € 50
Petit congélateur	400 € 20	400 € 20
Pichets en inox	13 € 00	13 € 00
Pichets en Pyrex	4 € 50	4 € 50
Planche à découper à rigole	38 € 80	38 € 80
Plaque à rôtir	73 € 80	73 € 80
Plat à rôtir	33 € 60	33 € 60
Plat en pyrex	9 € 60	9 € 60
Poêle alu	27 € 60	27 € 60
Poêle alu diamètre 40	45 € 60	45 € 60
Poêle alu diamètre 45	74 € 00	74 € 00
Poêle tôle noir	52 € 20	52 € 20
Porte brosse avec brosse	4 € 90	4 € 90
Portemanteau à roulettes	144 € 80	144 € 80
Poubelle à pédale	110 € 40	110 € 40
Ramequins	1 € 20	1 € 20
Sauteuse alu diamètre 28	31 € 40	31 € 40
Sauteuse alu diamètre 32	45 € 60	45 € 60
Spatule	7 € 10	7 € 10
Table	189 € 20	189 € 20
Téléphone	121 € 80	121 € 80

## VAISSELLE ESPACE AVENIR

Eléments	Tarif unitaire de remplacement	Tarif au 01/07/2017
Assiettes plates	2,60 €	2,60 €
Assiettes à dessert	2,00 €	2,00 €
Assiettes creuses	2,60 €	2,60 €
Fourchettes	0,50 €	0,50 €
Couteaux de table	0,80 €	0,80 €
Petites cuillères	0,30 €	0,30 €
Cuillères	0,50 €	0,50 €
Louches de table	3,70 €	3,70 €
Pelles carrées	4,70 €	4,70 €
Fourchette 2 dents	4,70 €	4,70 €
Pelles à tarte	4,70 €	4,70 €
Couteau du chef	4,70 €	4,70 €
Cuillère à glace	4,70 €	4,70 €
Bols	1,40 €	1,40 €
Verres à bières	0,60 €	0,60 €
Verres ballon 12cl	1,20 €	1,20 €
Verres ballons 25 cl	1,50 €	1,50 €
Verres droits	1,50 €	1,50 €
Coupes à champagne 13cl	1,50 €	1,50 €
Tasses à café	1,00 €	1,00 €
Corbeille à pain inox	3,70 €	3,70 €
Soupière inox	9,00 €	9,00 €
Passoire inox	9,00 €	9,00 €
Plats ovales inox 28x20	5,60 €	5,60 €
Plats ovales inox 38x25	6,70 €	6,70 €
Plats blancs diamètre 33	4,80 €	4,80 €
Coupelles blanches	1,28 €	1,28 €
Limonadiers	3,70 €	3,70 €
Pot à verser 1 L	15,00 €	15,00 €
Pot à verser 1 L 5	19,95 €	19,95 €
Pot à verser 2 L	21,70 €	21,70 €
Ménagères	4,50 €	4,50 €
Décapsuleur	0,65 €	0,65 €
Gastronomes + couvercles	35,00 €	35,00 €
Casserolles	20,00 €	20,00 €
Essoreuse à salade	6,40 €	6,40 €
Percolateur	200,00 €	200,00 €

Tables 183x76	200.00 €	200.00 €
Chaises	45.00 €	45.00 €
Plaque induction	144.00 €	144.00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord pour maintenir les mêmes tarifs.

### **03 / 2017 / 09- \* - Tarif cimetièrè**

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de maintenir les tarifs adopté le 16 juin 2016 comme suit à savoir pour une concession de 2m<sup>2</sup> : 250 € + frais de timbres et d'enregistrement pour une période trentenaire ; pour une concessionnaire cinquantenaire : 400 € + frais de timbres et d'enregistrement. De même, le prix d'une concession au columbarium a été fixé à 750 € 00 pour une période cinquantenaire et la dispersion des cendres à 50 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

### **03 / 2017 / 10- \* - Tarif centre aéré**

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de maintenir les tarifs pour les activités du mercredi après midi comme suit :

	QF CAF SUPERIEUR A 1000 €	800<QF CAF < 1000 €	QF CAF < 800 €
1 ENFANT	5,00 €	4,50 €	4,00 €
2 ENFANTS	4,75 €	4,25 €	3,75 €
3 ENFANTS	4,50 €	4,00 €	3,50 €

#### **POUR LES ENFANTS EXTERIEURS DE VIEILLE CHAPELLE**

	QF CAF SUPERIEUR A 1000 €	800<QF CAF < 1000 €	QF CAF < 800 €
	5,55 € par enfant	5,05 € par enfant	4,55 € par enfant

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour le maintien de ces tarifs.

Monsieur le Président propose ensuite les tarifs des centres aérés pour les petites vacances et propose également de ne faire aucun changement les tarifs étant les suivants :

Quotient Familial	La semaine de 5 jours
QF CAF SUPERIEUR A 1000 €	1 enfant = 46 € 20 2 enfants = 43 € 90 par enfant soit 87 € 80 3 enfants et + = 42 € 75 par enfant soit 128 € 25  Extérieur : 11 € 11/jour par enfant
800<QF CAF < 1000 €	1 enfant = 42 € 00 2 enfants = 39 € 90 par enfant soit 79 € 80 3 enfants et + = 38 € 85 par enfant soit 116 € 55  Extérieur : 10 € 10/jour par enfant
QF CAF < 800 €	1 enfant = 37 € 80 2 enfants = 35 € 90 par enfant soit 71 € 80 3 enfants et + = 34 € 95 par enfant soit 104 € 85  Extérieur : 9 € 09/jour par enfant

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour le maintien de ces tarifs.

### **03 / 2017 / 11- \* - Tarif bulletin municipal**

Depuis 2008, les tarifs pour le bulletin municipal sont les suivants pour deux annonces :  
1 page 100 €, ½ page 70 €, ¼ page 50 €, 1/8 page 40 €. Pour rappel :  
Rappel :

NB ANNONCEURS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 PAGE	3	2	0	0	0	1	0
1/2 PAGE	3	4	8	4	5	5	4
1/4 PAGE	4	5	5	4	3	6	5
1/8 PAGE	4	4	5	2	5	3	3
TOTAL EN €	870,00 €	890,00 €	1 010,00 €	560,00 €	700,00 €	870,00 €	650,00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

### **03 / 2017 / 12- \* - Allocation rentrée scolaire**

Monsieur le Président donne le compte rendu des dépenses depuis 2008 concernant l'allocation rentrée scolaire

ANNEE	Nombre de bénéficiaires	Dépenses
2008	69	1 380,00 €
2009	65	1 300,00 €
2010	63	1 260,00 €
2011	49	980,00 €
2012	68	1 360,00 €
2013	62	1 240,00 €
2014	69	1 380,00 €
2015	61	1 220,00 €
2016	57	1 140,00 €

L'allocation rentrée s'élève à 20 € et elle est octroyée à tous les enfants fréquentant un établissement scolaire à partir du collège et lycées sur présentation d'un justificatif.

Monsieur le Président propose pour l'année 2017 de maintenir le montant de 20 euros.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord pour maintenir cette somme.

### **03 / 2017 / 13- \* - Allocation centre aéré**

Monsieur le Président propose de maintenir la participation de la commune pour la fréquentation d'un centre de loisirs à 20 € 00 par enfant. Cette participation est donnée à tous les parents mettant leur enfant dans un centre aéré extérieur à Vieille-Chapelle, quand il n'y en a pas dans la commune pendant la même période, et cela pour une participation d'au moins 2 semaines dans l'année.

ANNEE	Nombre de bénéficiaires	Dépenses
2011	4	129,50 €
2012	6	203,50 €
2013	2	55,50 €
2014	3	92,50 €
2015	3	74,00 €
2016	4	80,00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

### **03 / 2017 / 14- \* - Demande de subvention pour voyage scolaire**

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Messieurs et Mesdames DELPOUVE et VATIN sollicitant une demande de subvention pour un voyage à la découverte des châteaux de la Loire pour deux enfants DELPOUVE Margot et VATIN Margot. Monsieur le Président propose de faire la réponse habituelle à savoir que la commune ne participe pas pour les voyages scolaires.

Après délibération, les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité.

---

### **03 / 2017 / 15- \* - Demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en plaques**

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de l'Association Française des Sclérosés en Plaques sollicitant la commune pour une subvention communale. Monsieur le Président propose de faire la réponse habituelle, à savoir que la commune vient déjà en aide qu'aux habitants de la commune et également au travers du CCAS.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

### **03 / 2017 / 16- \* - Motion relative au maintien du dispensaire de la CARMi**

Monsieur le Président donne lecture du mail de Monsieur le Maire de DIVION, sollicitant une délibération de notre conseil relative à la fermeture des dispensaires de la CARMi. Monsieur le Président signale que cette question devrait être abordée par la communauté d'agglomération et pas par le conseil municipal. Une réponse sera faite dans ce sens à Monsieur le Maire de DIVION.

---

### **03 / 2017 / 17- \* - Compte rendu des différents syndicats**

#### **03 / 2017 / 17.01 LE SIADEBP**

Monsieur LEWEURS signale qu'il a assisté à une réunion du SIADEBP où il a été question du vote du budget. Pour le prélèvement mensuel inférieur à 200 €, il n'y aura pas de dernier prélèvement. Le montant des créances irrécouvrables est d'environ 4 000 € 00. Concernant le référentiel incendie, il n'y a toujours eu d'accord sur la distance et le volume des cuves.

\*\*\*\*\*

#### **03 / 2017 / 17.02 Le SIAD**

Monsieur CRESSON signale qu'il a assisté à une réunion du SIAD et que ce service fonctionne à 98% et pour la partie ALSHERMER à 93 %.

\*\*\*\*\*

#### **03 / 2017 / 17.03 Commission Environnement**

Monsieur CRESSON a assisté à une réunion de la commission environnement piloté par Monsieur Raymond GAQUERE. Il est prévu l'installation de 50 bornes électriques sur le territoire, la création de parking de covoiturage ainsi que la mise en place d'aides financières concernant la réduction énergétique.

\*\*\*\*\*

#### **03 / 2017 / 17.04 Artois Comm**

Monsieur le Président signale qu'à la dernière réunion budgétaire, qu'il a été question de l'application des nouveaux taux des trois taxes communautaires car il manquait 12 million d'euros pour finaliser le budget. Monsieur le Président indique s'être abstenu sur le vote du budget.

### 03 / 2017 / 18- \* - Questions diverses

#### 03 / 2017 / 18.01 Notification du rapport d'orientation budgétaire 2017

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que le rapport d'orientation budgétaire 2017 est consultable en Mairie.

\*\*\*\*\*

#### 03 / 2017 / 18.02 Point sur les subventions

Monsieur le Président souligne aux membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier signalant que le dossier de fonds de soutien à l'investissement concernant l'acquisition de l'ADMR est réputé être complet ainsi que celui de la restauration de l'école primaire.

Concernant la ferme de Monsieur SENECHAL Monsieur le Président signale que de soldé de la subvention vient être versé pour un montant de 33 408 € 94. Une avance de la DETR concernant les travaux de restauration de l'école primaire et mise en conformité de l'accessibilité Mairie, foyer communal et école a aussi été versée pour un montant de 24 750 € 00.

\*\*\*\*\*

#### 03 / 2017 / 18.03 Les différentes dates à retenir

Monsieur le Président liste des différentes dates à retenir à savoir :

<u>Le 20 mai</u>	Fête des parents
<u>Le 03 juin</u>	Mariage de CRESSON Geoffrey
<u>Le 11 juin</u>	Les Elections Législatives
<u>Le 18 juin</u>	Les Elections Législatives
<u>Le 24 juin</u>	Fête de l'école
<u>Le 08 juillet</u>	Rallye champêtre
<u>Le 09 juillet</u>	Les foulées du Bas Pays

\*\*\*\*\*

#### 03 / 2017 / 18.04 Tableau des élections législatives du 11 juin 2017

heure	Président	1 er assesseur	2ème assesseur	secrétaire
8/9	<b>J M DESSE</b>	<b>S COISNE</b>	<b>R M TURPAIN</b>	<b>MP LAZARO</b>
9/10	<b>E CRESSON</b>	<b>S COISNE</b>	<b>R M TURPAIN</b>	<b>MP LAZARO</b>
10/11	<b>E CRESSON</b>	<b>E MALY</b>	<b>S LEWEURS</b>	<b>CH PRUVOST</b>
11/12	<b>E CRESSON</b>	<b>E MALY</b>	<b>S LEWEURS</b>	<b>CH PRUVOST</b>
12/13	<b>D MOREL</b>	<b>E MALY</b>	<b>F CRANKSHAW</b>	<b>CH PRUVOST</b>
13/14	<b>D MOREL</b>	<b>N PAGES</b>	<b>F CRANKSHAW</b>	<b>S LEWEURS</b>
14/15	<b>D MOREL</b>	<b>N PAGES</b>	<b>F CRANKSHAW</b>	<b>M MANTEN</b>
15/16	<b>JF DUTHOO</b>	<b>M MANTEN</b>	<b>S GODESENCE</b>	<b>N PAGES</b>
16/17	<b>JF DUTHOO</b>	<b>M MANTEN</b>	<b>S GODESENCE</b>	<b>MP LAZARO</b>
17/18	<b>J M DESSE</b>	<b>S COISNE</b>	<b>R M TURPAIN</b>	<b>MP LAZARO</b>

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.05 Subvention CAF pour l'acquisition de jeux

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que la commune a bénéficié d'une subvention CAF de 2 460 € 00 pour l'acquisition de jeux pour les enfants, d'un montant de 10 000 €. Monsieur le Président signale qu'il pensait établir en 2018 un projet plus conséquent d'un montant d'environ 30 000 € 00 ou 40 000 €00 et d'annuler la subvention qui nous était allouée. Suite aux contacts pris avec la CAF, elle nous a répondu que depuis le 13 décembre dernier, la CAF ne financerait plus les aires de jeux et terrains multisports. Il est donc décidé de ne pas annulé la demande de subvention.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.06 Bail emphytéotique avec la SARL STEMPNIAK

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Sous Préfet qui demande d'annuler la délibération du 31 janvier 2017 concernant le bail emphytéotique établi pour la parcelle AC 470 avec la SARL STEMPNIAK. La durée était conclue pour 12 années alors que l'article L 451-1 du code rural et de la pêche stipule que celui-ci doit être consenti pour plus de 18 ans. Monsieur le Président propose donc d'annuler la délibération du 31 janvier 2017 et de passer un bail emphytéotique de plus de 18 ans (19 ans).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.07 Nom du nouveau lotissement

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal leur avis sur le nom du nouveau lotissement.

Après réflexions et discussions, il est proposé les clos des 2 rivières, la résidence des blés d'or, la résidence « la clef des champs », résidence la fleur des champs, résidence des Reflets.

Après concertation, il a été décidé d'appeler le nouveau lotissement et la rue : Résidence la clef des champs.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.08 Nom de l'ex ADMR

Monsieur le Président demande également aux membres du conseil municipal de proposer un nom pour l'ex ADMR.

Madame MOREL propose l'Espace jeunesse en rappel avec l'Espace Avenir, il est également proposé la maison des jeunes, la maison des copains d'abord et la maison des p'tits loups.

Les membres du conseil municipal optent pour l'Espace Jeunesse.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.09 Achat d'un four pour l'Espace Avenir

Monsieur le Président indique aux membres du conseil municipal qu'il s'est renseigné pour l'achat d'un four pour cuisiner au niveau de l'Espace Avenir. Ce four mixte 10 niveaux à injection advance concept permettrait de proposer à la location la cuisson des repas. Le coût est 8 124 € 24 TTC. L'acquisition serait faite en fin d'année si les finances le permettent.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.10 Boisson pour la fête du 13 mai 2017

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Municipal que le samedi 13 mai, lors du défilé des véhicules de la libération, une boisson a été offerte aux participants ainsi qu'aux membres de l'Harmonie de Capelle la Grande. Monsieur le Président propose que cette facture d'un montant de 400 € 00 soit prise en compte par la commune.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.11 Demande de subvention du Comité des Fêtes et d'Animation de LOCON

Monsieur le Président explique aux membres du conseil que le samedi 13 mai les véhicules de la libération ont fait un passage sur la commune avec un dépôt de gerbes au cimetière, puis la fanfare de CAPELLE LA GRANDE est venue jouer au niveau du café Saint Eloi. Comme l'an dernier c'est le Comité des fêtes de Locon qui avait pris en charge l'ensemble de la manifestation et une participation avait été demandée à la municipalité de Vieille Chapelle.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'allouer comme l'an dernier, la somme de 500 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.12 Location de l'ancien chapiteau

Monsieur le Président signale qu'il y a une demande de Monsieur et Madame FANDI pour la location de l'ancien chapiteau, de 40 chaises et de 6 tables. Concernant la location des tables et chaises, il sera demandé un don pour le CCAS, concernant la location de l'ancien chapiteau, Monsieur le Président précise que celui-ci n'a pas été vérifié depuis plusieurs années et propose aux membres du Conseil Municipal de leur prêter gracieusement et en indiquant que la commune décline toute responsabilité en cas de problème. Un courrier sera fait dans ce sens.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.13 Subvention pour la ferme de Monsieur SENECHAL Phase 3

Monsieur le Président indique et propose aux membres du Conseil Municipal de faire une demande de subvention à la Région pour la 3<sup>ème</sup> phase de la restauration de la ferme de Monsieur SENECHAL pour un montant de 25 000 €, ce qui représente 13 % du coût Hors Taxes des travaux et services ( 192 331 € 92). Monsieur le Président demande l'autorisation pour effectuer le montage du dossier.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire pour l'aboutissement de ce projet.

Monsieur le Président signale également que l'Association « Sourires d'Autistes » va effectuer un montage de dossier de demande de subvention via la RTE pour un montant de 50 000 € 00.

Monsieur le Président signale que l'Association « Sourires d'Autistes » a rendez-vous le 14 juin à l'hôtel du Département avec l'EPDAHAA, afin de finaliser le projet élaboré avec l'EPDAHAA.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.14 Factures METRO pour le Comité des Fêtes et pour Monsieur le Maire

Monsieur le Président signale que des achats ont été faits pour Zik en Fête à METRO pour un montant de 405 € 20 et que cette facture a été réglée par la commune étant donné que ce magasin n'accepte plus le paiement par d'autres personnes que celle du nom de la carte. Il sera donc demandé le remboursement de cette somme au Comité d'Animation et des Fêtes.

Monsieur le Président signale également qu'il a effectué des achats pour son compte personnel pour un montant de 80 € 40 et qu'il a établi un chèque au nom de la commune du même montant. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour accepter le remboursement de la somme de 405 € 20 et de la somme de 80 € 40.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.15 Délibération relative à l'approbation de compensation prévisionnelle 2017 Artois-Comm

#### EXPOSE DES MOTIFS

Pour les 65 communes de l'ex-Artois Comm, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2017, fixée par le Conseil Communautaire du 8 février 2017.

Du fait de la fusion des Communautés Artois Comm., Artois Lys et Artois Flandres, l'attribution de compensation 2017 est majorée afin de compenser la baisse des taux de référence communaux pour la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Ce mécanisme est indispensable au respect des deux objectifs qui ont prévalu à la construction de la fusion : la neutralité fiscale pour les contribuables et la neutralité budgétaire pour les communes.

Il est à noter que tous les reversements de fiscalité issus des accords conventionnels repris par la communauté en 2002 (ex-Saziab, ex-Sivom porte des flandres, Marles les Mines-Calonn Ricouart) et en 2017 (Ex-Saziral), sont désormais intégrés dans les attributions de compensation des communes concernées.

Monsieur le Maire précise que la montant de l'attribution de compensation initial est figé mais qu'il est susceptible d'être majoré en cas d'éventuels restitutions de compétence (ou équipement) aux communes ou, minoré en cas de transferts de compétence (ou équipement) à la communauté. Ainsi, une évaluation des charges à transférer liées aux piscines, aux zones d'activités communales, aux PLU et aux eaux pluviales sera proposée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avant le 30 septembre 2017. Une fois l'évaluation validée, l'attribution de compensation des communes concernées sera minorée.

L'attribution de compensation positive, supérieure à 12 000 €, sera versée mensuellement aux communes par la communauté. De même, l'attribution de compensation négative inférieure à - 12 000 € sera recouvrée mensuellement par la communauté. L'attribution de compensation positive, inférieure à 12 000 € sera versée en une fois au mois de février. L'attribution de compensation négative à - 12 000 € sera recouvrée par la communauté en une fois au mois d'octobre.

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du conseil municipal d'approuver le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle reprise dans la fiche de calcul ci-annexée.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.16 Travaux Rue de la Clinche

Monsieur le Président signale que lors du passage de la quête des charitables, il a eu une demande pour des travaux liés aux trottoirs droite et gauche de la rue de la Clinche. Monsieur le Président propose de prendre contact avec M SANSON pour le chiffrage de borduration et de busage de la rue de chez M MALY jusque chez Madame SENECHAL. Monsieur le Président proposera par la suite l'autorisation de faire des demandes de subventions.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.17 CCAS

Monsieur LEWEURS signale aux membres du conseil municipal que Monsieur FLUET a quitté la commune depuis le début de cette année et par conséquent il faudrait pouvoir à son remplacement. Monsieur le Président rappelle que les membres du CCAS ont été élus au début du mandat par le conseil municipal, qu'il serait logique que si une personne n'habite plus Vielle Chapelle, elle soit remplacée par une autre, habitant Vielle Chapelle, En effet, les membres de CCAS de Vielle Chapelle sont les mieux placées pour aborder les problèmes de personnes en difficulté dans le village. Monsieur le Président propose dans un premier temps de l'avertir et de pourvoir à son remplacement lors de la prochaine réunion de conseil. Monsieur le Président rappelle que deux personnes se sont proposées pour intégrer le CCAS.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.18 Dossier CAUE

Monsieur DUTHOO signale que le CAUE a établi un dossier concernant le projet de l'étang et de la base de loisirs qui sera située dans le terrain de foot. Les documents seront envoyés à Monsieur BOCHU de MOBESTA travaille sur ce dossier.

\*\*\*\*\*

### 03 / 2017 / 18.19 Tarif piscine de Béthune

Madame GODESENCE Sidonie précise que les habitants de VIEILLE CHAPELLE bénéficient du tarif des Béthunois pour la piscine et demande de l'inclure dans la feuille du mois. Monsieur le Président signale que, dorénavant, toutes les communes adhérentes à Artois Comm bénéficient de ce même tarif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 H 00.



*Jewe*

Jean-Michel DESSE  
Maire